

VIE D'HENRI PLANCHAT

ENFANCE ET JEUNESSE

(Suite)

A 14 ans il se sépara de sa famille pour entrer au collège Stanislas puis au collège de Vaugirard. Dans ces deux institutions il gagna l'estime de ses maîtres, se fit remarquer par ses heureuses dispositions pour l'étude. C'est au collège de Vaugirard qu'il commença à faire partie des Conférences de St Vincent de Paul. Durant ses études de droit, il sut disposer de ses temps libres en faveur des pauvres. Le dimanche, il allait au Patronage de la rue du Regard se mettre à la disposition des premiers Frères de St Vincent de Paul qui y réunissaient les jeunes apprentis.

CHAPITRE II

LA VOCATION — L'APOTRE

Ses études de droit terminées, il laisse le barreau, renonce à tout avenir dans le monde et rentre au Grand Séminaire. La note distinctive est, dès l'abord, une piété ardente et un désir irrésistible de se consacrer au service des pauvres. On était en octobre 1847. L'esprit de sacrifice s'accuse dans toutes les notes que le fervent séminariste confie à son cahier spirituel « Je fais une ferme résolution de ne reculer devant aucun sacrifice » écrivait-il le 2 Juin 1849, au jour de son sous-diaconat. Dieu le préparait à cette vie de dévouement que devait couronner une mort glorieuse. A mesure qu'il approche du saint autel il se sent pressé par la charité de Jésus-Christ, mais dans son humilité il ne trouve pas que cette vertu soit assez désintéressée en lui. « Je me suis peut-être imaginé que je possédais la charité, parce que j'étais enclin à l'agitation extérieure pour les bonnes œuvres. Ce n'est point là la charité véritable. J'ai donc un extrême besoin que Dieu mette, et fasse croître en moi la charité véritable. »

Le moment est enfin venu de monter au saint autel. Il se rappelle que s'il est prêtre, il doit, à l'exemple de son maître, être victime. Il pense à rentrer dans la Congrégation des Frères de St Vincent de Paul : « Reste à savoir si au désir que j'éprouve de m'y voir réuni, ne se mêle pas quelque affection